Parlement francophone bruxellois (Assemblée de la Commission communautaire française)



1^{er} novembre 2010

SESSION ORDINAIRE 2010-2011

PROJET DE DECRET

contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2011

Index

Projet de décret	2
Tableau annexé au décret	13

PROJET DE DECRET

contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2011

LE COLLEGE

Sur la proposition du Membre du Collège chargé du Budget et après en avoir délibéré,

ARRETE:

Le Membre du Collège chargé du Budget est chargé de présenter, au nom du Collège, à l'Assemblée de la Commission communautaire française, le projet de décret dont la teneur suit :

CHAPITRE 1^{er} **Dispositions générales**

Article 1er

Le présent décret règle une matière visée aux articles 115, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 116, § 1^{er}, 121, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 127, 128, 129, 131, 132, 135, 137, 141 et 175 de la Constitution, en vertu des articles 138 et 178 de la Constitution.

Article 2

Il est ouvert pour les dépenses du budget de la Commission communautaire française afférentes à l'année budgétaire 2011, des crédits s'élevant aux montants ci-après :

en milliers d'EUR

		On million a Lory
	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
Crédits non dissociés	355.373	355.373
Crédits dissociés	1.735	1.061
TOTAUX	357.108	356.434

Ces crédits sont énumérés au tableau annexé au présent décret.

Article 3

Par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846 et de l'ar-

ticle 1^{er}, 1°, de l'arrêté royal du 31 mai 1966 portant règlement de l'engagement des dépenses des services d'administration, des avances de fonds d'un montant de 248.000 EUR peuvent être consenties aux comptables extraordinaires, à l'effet de payer, indépendamment des menues dépenses, les créances n'excédant pas 4.958 EUR (TVA incluse).

Autorisation est donnée à ces comptables de consentir aux fonctionnaires et experts envoyés en mission à l'étranger les avances nécessaires, même si ces avances sont supérieures à 4.958 EUR et pour autant qu'elles n'excèdent pas 9.916 EUR.

Le paiement des rémunérations d'experts venant d'autres pays et des frais résultant des arrangements avec des pays étrangers peuvent également se faire par avance de fonds, pour autant qu'elles n'excèdent pas 9.916 EUR.

Le comptable extraordinaire désigné par le Collège est autorisé à payer les créances n'excédant pas 9.916 EUR (TVAC) à l'aide des avances de fonds imputées aux allocations de base 29.02.12.11 et 29.02.74.02.

En matière d'enseignement, des avances de fonds d'un maximum de 372.000 EUR peuvent être consenties aux comptables extraordinaires à charge des articles budgétaires 29.03.12.11 et 29.03.74.01 des institutions d'enseignement de la Commission communautaire française dont les noms suivent :

- l'institut Emile GRYSON,
- l'Institut REDOUTE-PEIFFER,
- l'Internat de la Commission communautaire française,
- l'Institut Roger GUILBERT,
- CERIA, Affaires générales,
- l'Institut Roger LAMBION.

En matière d'enseignement, des avances de fonds peuvent être consenties sur l'allocation de base 29.03.74.01 (achats de biens durables), à l'effet de payer, indépendamment des menues dépenses, les créances n'excédant pas 9.916 EUR (TVA incluse).

En matière de dépenses d'énergie et d'eau, les comptables extraordinaires sont autorisés à payer des créances n'excédant pas 49.600 EUR (TVA incluse).

Des avances de fonds, d'un maximum de 1.200.000 EUR peuvent être consenties au comptable extraordinaire à charge de l'article budgétaire relatif au paiement des frais de transport scolaire. (25.00.12.03)

En matière de transport scolaire, les avances de fonds peuvent servir les créances, quel qu'en soit le montant, pour autant que les marchés aient fait l'objet d'un contrat.

Le comptable extraordinaire désigné par le Collège est autorisé à payer les créances n'excédant pas 6.500 EUR (TVAC) à l'aide des avances de fonds imputées aux allocations de base 21.00.12.11 et 21.00.74.01.

Article 4

Par dérogation à l'article 14, premier alinéa, de la loi du 29 octobre 1846 relative à l'organisation de la Cour des Comptes, les avances visées à l'article 15-2° de ladite loi peuvent servir à payer les subventions aux services de télévigilance et frais de raccordement, de placement, de location d'un appareil téléphonique, imputées à l'allocation de base 22.10.33.04.

Article 5

Par dérogation à l'article 15 des Lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991, les crédits inscrits aux allocations de base : 21.00.11.03, 21.00.11.04, 21.0.11.08, 21.00.61.35, 22.32.11.01, 22.50.61.35, 22.50.61.36, 22.50.61.37, 23.50.61.35, 24.00.61.35, 25.00.11.04, 28.00.61.35, 29.02.11.01, 29.02.61.35, 29.03.11.01, 29.03.11.02, 29.03.11.04, 29.03.11.07, 29.03.11.08, 29.03.61.35 et 30.02.61.35 peuvent être redistribués entre eux par un arrêté du Collège.

Article 6

Par dérogation à l'article 15 des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991. Le crédit de l'allocation de base 26.10.01.01 peut être redistribué, après accord du Ministre compétent et du Ministre du budget, vers les allocations de base de la division 26 du budget décrétal de la Commission communautaire française.

Article 7

Par dérogation à l'article 15 des lois sur la Comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991, le crédit inscrit à l'allocation de base 21.00.01.05 « Accords du non-marchand (ACS) » peut être redistribué, par arrêté du Collège, vers les différentes allocations de base concernées du budget décrétal de la Commission communautaire française.

Article 8

Par dérogation à l'article 15 des lois sur la Comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991, et pour la mise en oeuvre éventuelle des emprunts prévus à l'article 15 du présent décret, le Collège est autorisé à procéder à des redistributions à partir des divisions 21,24,29 et 30 programme 0 – activité 2 vers les allocations de base 27.08.21.11 et 27.08.91.11 en vue de rembourser les emprunts conclus pour les dits-travaux.

Article 9

Par dérogation à l'article 40, § 1er, des lois sur la Comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991, le paiement des allocations de naissance et des indemnités pour frais funéraires s'effectue conformément aux règles prévues à l'article 41 des mêmes lois.

Article 10

Des provisions peuvent être allouées aux avocats, aux experts et aux huissiers de justice agissant pour le compte de la Commission communautaire française.

Article 11

Les intérêts et amortissements des emprunts imputés respectivement aux allocations de base :

- 25.00.21.11 Leasing financier de bus scolaires (intérêts)
- 25.00.91.11 Leasing financier de bus scolaires (amortissements)
- 27.01.43.03 Dotation à la Société d'Administration des Bâtiments scolaires bruxellois (SPABS)
- 27.06.43.23 Infrastructures sociales : subventions aux pouvoirs locaux (intérêts)
- 27.06.63.22 Infrastructures sociales : subventions aux pouvoirs locaux (amortissements)
- 27.07.21.11 Dettes bâtiment Rue des Palais (intérêts)
- 27.07.91.11 Dettes bâtiment Rue des Palais (amortissements)

peuvent être payés selon la procédure des dépenses fixes. Cette procédure s'applique aussi aux dépenses imputées aux allocations de base :

- 07.00.01.01 Provisions pour sorties de charge
- 21.00.11.05 Frais liés au personnel (cotisations pour la tutelle médicale et la prime syndicale, titres-repas, abonnements STIB, SNCB ...)
- 21.00.11.10 Primes de responsabilisation
- 21.00.11.11 Quote-part dans les pensions des agents de l'ex-FBFISPPH
- 21.00.12.01 Dépenses liées aux frais de parcours
- 21.00.12.11 Frais de fonctionnement (frais bancaires, intérêts débiteurs)
- 21.10.21.01 Intérêts dus en vertu de l'article 7 paragraphe 8 du décret II du 19 juillet 1993 attribuant l'exercice de certaines compétences à la Région wallonne et à la Commission communautaire française et des arrêtés et conventions y relatifs
- 21.10.41.01 Remboursement de la dotation
- 25.00.11.04 Rémunération du personnel d'accompagnement (titres-repas, abonnements sociaux, primes syndicales ...)
- 29.03.11.05 Frais liés au personnel (titres-repas...).

Les chèques-repas et les abonnements STIB imputés respectivement aux allocations de base :

- 01.00.11.02 Traitements et indemnités du personnel du Cabinet
- 02.00.11.02 Traitements et indemnités du personnel du Cabinet
- 03.00.11.02 Traitements et indemnités du personnel du Cabinet
- 04.00.11.02 Traitements et indemnités du personnel du Cabinet
- 05.00.11.02 Traitements et indemnités du personnel du Cabinet

peuvent être payés selon la procédure des dépenses fixes.

Cette procédure s'applique également aux dépenses concernant les jetons de présence et allocations de traitement à des personnes non soumises au

- régime de la TVA imputées aux allocations de base :
- 21.00.12.04 Frais de formation du personnel (Commission d'évaluation de l'acquis, honoraires des formateurs)
- 21.00.12.11 Frais de fonctionnement (Chambre de recours disciplinaire, Chambre de recours relative à l'évaluation, Commission relative à la publicité des actes administratifs, Commission des stages)
- 22.10.12.01 Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de missions des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration (Conseil consultatif Aides aux personnes)
- 22.20.12.02 Dépenses de toute nature en matière d'intégration sociale des communautés locales et leur cohabitation (Comité d'experts Secteur de l'insertion sociale)
- 23.10.12.01 Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de mission des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration (Conseil consultatif Santé)
- 24.00.12.01 Prestations de tiers, frais de mission (déplacement, séjours ...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration (Conseil supérieur du Tourisme)
- 29.03.12.11 Dépenses de fonctionnement des Ecoles de la C.C.F. hors Haute Ecole (enseignement jury d'examen, conférences, leçons didactiques).

La première tranche de la dotation aux services à gestion séparée et à l'Institut Bruxellois francophone pour la formation professionnelle, imputée à l'allocation de base :

- 21.00.61.35 Dotation au SGS Bâtiment
- 22.33.41.03 Dotation au Service à gestion séparée
 Service bruxellois francophone des personnes handicapées
- 22.50.61.35 Dotation au SGS Bâtiment Personnes handicapées
- 22.50.61.36 Dotation au SGS Bâtiment Cohésion sociale

- 22.50.61.37 Dotation au SGS Bâtiment Action sociale
- 23.50.61.35 Dotation au SGS Bâtiment
- 24.00.61.35 Dotation au SGS Bâtiment
- 26.20.41.31 Dotation au SGS Formation PME
- 26.30.43.05 Subvention à l'Institut pour son fonctionnement et ses actions de formation organisées dans le cadre de la gestion paritaire (y compris la sous-traitance avec des tiers et la collaboration avec les secteurs professionnels) IBFFP
- 26.30.43.06 Subventions accordées à l'Institut pour les actions de formation organisées dans le cadre de partenariat avec des acteurs privés ou publics IBFFP
- 28.00.61.35 Dotations au SGS Bâtiment
- 29.02.61.35 Dotations au SGS Bâtiment
- 29.03.61.35 Dotations au SGS Bâtiment
- 30.02.61.35 Dotations au SGS Bâtiment

peut être payée selon la procédure des dépenses fixes.

- La 1e tranche des subventions octroyées sur les allocations de base suivantes peut être payée selon la procédure des dépenses fixes :
- 26.10.45.23 Contribution financière de la CCF au financement de l'agence FSE
- 26.10.45.24 Contribution financière de la CCF au financement de l'agence Francophone pour l'éducation et formation tout le long de la vie
- 26.10.45.25 Contribution financière de la CCF au « Service francophone des métiers et qualifications ».
- 26.20.41.03 Subvention de fonctionnement à l'Institut de la Formation Permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises.

Article 12

Par dérogation aux articles 5 et 6 des lois sur la Comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991, des créances d'années antérieures peuvent être

- apurées à charge des crédits ouverts par le présent décret et relatives aux :
- 01.00.11.02 Traitements et indemnités du personnel de Cabinet du Président du Collège
- 02.00.11.02 Traitements et indemnités du personnel de Cabinet du Membre du Collège
- 03.00.11.02 Traitements et indemnités du personnel de Cabinet du Membre du Collège
- 04.00.11.02 Traitements et indemnités du personnel de Cabinet du Membre du Collège
- 05.00.11.02 Traitements et indemnités du personnel de Cabinet du Membre du Collège
- 07.00.01.01 Provisions pour sorties de charge
- 21.00.01.03 Dépenses de toute nature relative à l'accord Non-marchand
- 21.00.11.03 Rémunération du personnel statutaire
- 21.00.01.08 Accord intrafrancophone non-marchand
- 21.00.11.04 Rémunération du personnel contractuel
- 21.00.11.05 Frais liés au personnel
- 21.00.11.08 Charges et provisions de pensions des agents provenant de l'ex-Commission française de la Culture (ex-CFC)
- 21.00.11.09 Charges et provisions de pensions des agents de l'ex-Province de Brabant
- 21.00.11.10 Primes de responsabilisation
- 21.00.11.11 Quote-part dans les pensions des agents de l'ex-FBFISPPH
- 21.00.11.20 Dépenses relatives aux pensions des agents ex-Province de Brabant admis à la retraite avant le 1^{er} janvier 1995
- 21.00.11.21 Indemnités résultant de la responsabilité de la COCOF à l'égard de son personnel
- 21.00.12.01 Dépenses liées aux frais de parcours
- 21.00.12.03 Frais de gestion du personnel
- 21.00.12.04 Frais de formation du personnel
- 21.00.12.05 Frais liés à l'informatisation de l'administration

21.00.12.09 Missions du Service interne de Prévention et de Protection du Travail (SIPP) fonctionnement	22.20.33.09 Subventions pour « lissage » en matière de contrat communaux de cohésion sociale
21.00.12.11 Frais de fonctionnement (y compris les jetons de présence)	22.20.43.05 Cofinancement du FIPI – communal
21.00.12.13 Frais de location simple (leasing opérationnel)	22.20.52.01 Subventions pour infrastructure en matière de cohésion sociale et pour le FIPI associatif
21.00.12.15 Politique d'égalité des chances pour l'accès à la fonction publique	22.20.63.01 Subventions pour infrastructure dans le cadre du cofinancement du FIPI communal
21.00.74.01 Dépenses patrimoniales	22.32.11.01 Rémunération du personnel de l'Etoile
21.00.74.02 Achat de matériel informatique et bureautique	Polaire 22.40.33.12 Subventions aux services agréés d'aide
22.10.12.01 Prestations de tiers, frais d'étude, collo-	aux familles
que, frais de mission (déplacements, séjours) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration (action sociale)	22.40.33.13 Subventions aux centres de planning familial (PMF)
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	22.40.33.15 Centre de formation d'aides familiaux
22.10.12.02 Promotion, publication, diffusion (action sociale)	23.10.12.01 Prestations de tiers, frais d'études, colloques, frais de missions (déplacements,
22.10.33.03 Subventions aux Centres de Service social et d'action sociale globale	séjours) des membres de l'adminis- tration et des personnes étrangères à l'administration (santé)
22.10.33.04 Subventions aux services de télévigi- lance et frais de raccordement, de pla- cement et de location d'un appareil télé- phonique	23.10.33.11 Subvention à l'asbl « Fonds social inter- sectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale »
22.10.33.05 Subvention à l'asbl « Fonds social inter- sectoriel pour institutions sociales et de	23.20.33.04 Subventions aux services de santé mentale
santé de Bruxelles-Capitale »	23.20.33.05 Subventions aux centres de télé-accueil
22.10.33.06 Subvention aux maisons d'accueil	23.20.33.06 Subventions au service intégré de soins à domicile
22.10.33.07 Subventions aux services d'aide aux justiciables	23.20.33.08 Subventions aux centres de soins de jour
22.10.53.01 Subvention pour l'informatisation en matière d'action sociale	23.20.33.09 Subventions aux associations en matière de soins palliatifs
22.20.33.04 Subventions aux associations visant à l'intégration sociale des communautés locales et leur cohabitation	23.20.33.10 Subventions aux centres de coordination
22.20.33.07 Subventions pour contrats régionaux de cohésion sociale	23.20.33.15 Subventions aux Associations de santé intégrée
22.20.33.08 Subventions pour les contrats communaux de cohésion sociale	23.20.33.16 Subvention aux services actifs en matière de toxicomanie

23.20.33.18 Subventions aux réseaux et partenariats d'actions en santé	29.03.11.06 Quotes-parts dans les pensions du per- sonnel enseignant subventionné issu de l'ex-province du Brabant
24.00.12.01 Prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration (Tou-	29.03.11.07 Rémunération du personnel non enseignant hors Haute école
risme)	29.03.11.08 Rémunération du personnel non enseignant de la Haute école
24.00.12.02 Promotion, publication, diffusion (Tourisme)	29.03.11.21 Indemnités résultant de la responsabi- lité de la COCOF à l'égard de son per-
25.00.11.04 Rémunération du personnel d'accompagnement (Transports scolaires)	sonnel
25.00.12.03 Frais de transport (Transports scolai-	29.03.12.10 Dépenses de fonctionnement des activi- tés parascolaires
res) 25.00.12.11 Dépenses de toute nature relatives aux	29.03.12.11 Dépenses de fonctionnement des écoles de la COCOF, hors Haute-Ecole.
Transports scolaires	29.03.12.12 Frais de gestion du personnel
25.00.12.13 Frais de location simple de bus	30.00.01.02 Frais liés à l'immeuble à Paris
26.10.33.02 Décret ISP : OISP agrées – financement de l'équipe de base	30.00.12.00 Frais de mission et de réception des membres du Collège et des membres de cabinet
26.10.33.04 Initiatives de formation pour appointés et salariés hors IBFFP, notamment les indemnités de promotion sociale	30.00.12.01 Prestations de tiers, missions, frais d'étude, colloques (Relations Internationales)
26.10.41.04 Contribution au financement du Bureau permanent de l'alternance	30.00.33.01 Subventions aux associations (Relations internationales)
26.20.11.01 Rémunération du personnel du service à gestion séparée – Service Formation	30.00.33.02 Actions francophonie
PME 27.01.12.11 Frais de fonctionnement (bâtiments sco-	30.01.12.01 Promotion, publication, diffusion (Politique générale)
laires)	30.01.33.01 Subventions de politique générale.
29.02.11.01 Rémunération du personnel Complexe sportif	
29.02.12.11 Dépense de fonctionnement Complexe	Article 13
sportif 29.03.11.01 Rémunération du personnel enseignant hors Haute Ecole	Le Collège est autorisé à octroyer des subven- tions de fonctionnement et d'investissement à charge des allocations de base figurant dans le budget administratif et reprises ci-après :
29.03.11.02 Rémunération du personnel enseignant Haute Ecole	21.00.01.03 Dépenses de toute nature relatives à l'accord non-marchand
29.03.11.04 Rémunération des animateurs et coordinateurs des activités parascolaires	21.00.01.04 Dépenses relatives à l'embauche com-

pensatoire

21.00.01.05 Accord non marchand (ACS)

nateurs des activités parascolaires

29.03.11.05 Frais liés au personnel

cohésion sociale

21.00.01.07 Dépenses relatives à l'embauche compensatoire	22.20.33.08 Subventions pour contrats communaux de cohésion sociale
21.00.01.08 Dépenses relatives à l'accord intrafran- cophone non marchand	22.20.33.09 Subventions pour « lissage » en matière de contrats communaux de cohésion sociale
21.00.33.01 Dotation au Service social	22.20.33.10 Subventions pour le renforcement des
21.00.61.35 Dotation au SGS Bâtiments	politiques d'accueil et d'accompagne- ment des primo-arrivants
22.10.33.01 Subventions à des organismes d'aide sociale	22.20.43.05 Cofinancement du FIPI – communal
22.10.33.04 Subventions aux services de télévigi- lance et frais de raccordement de place- ment et de location d'un appareil télé-	22.20.52.01 Subventions pour infrastructure en matière de cohésion sociale et pour le FIPI associatif
phonique 22.10.33.05 Subvention à l'asbl « Fonds social inter- sectoriel pour institutions sociales et de	22.20.63.01 Subventions pour infrastructure dans le cadre du cofinancement du FIPI communal
santé de Bruxelles-Capitale » 22.10.33.07 Subventions aux services d'aide aux	22.32.41.31 Dotation au SGS – Centre Etoile Polaire
justiciables	22.33.41.03 Dotation au SGS - Service bruxellois
22.10.33.08 Subventions aux associations servant de centre d'appui en matière de politi-	francophone des personnes handica- pées (SBFPH)
ques d'action sociale et de famille 22.10.33.11 Subventions à l'organisme intersectoriel de coordination	22.40.33.14 Subventions aux services d'accueil de jour pour personnes âgées (secteur privé)
22.10.53.01 Subvention pour l'informatisation en	22.40.33.15 Centre de formation d'aides familiaux
matière d'action sociale	22.40.33.16 Subvention aux Services Espace – Rencontres
22.20.00.01 Dépenses de toute nature relatives à l'application de l'accord non-marchand au secteur de la cohésion sociale	22.40.33.17 Subventions à des organismes d'aide en matière de politique familiale et du 3ème âge
22.20.33.02 Subvention pour le centre régional pour le développement de l'alphabétisation et	· ·
de l'apprentissage du français pour adultes	22.40.33.18 Subventions au service d'aide aux personnes âgées maltraitées
22.20.33.03 Cofinancement du FIPI associatif	22.50.61.35 Dotation au SGS Bâtiments – Personnes handicapées
22.20.33.04 Subventions aux associations visant à l'intégration sociale des communautés locales et leur cohabitation	22.50.61.36 Dotation au SGS Bâtiments – Cohésion Sociale
22.20.33.05 Subventions à l'asbl « Centre bruxellois d'actions interculturelles »	22.50.61.37 Dotation au SGS Bâtiments – Action Sociale
22.20.33.06 Subventions au Centre Régional d'appui	22.50.63.24 Subventions aux communes pour achat et aménagement de terrains de camping pour nomades
22.20.33.07 Subventions pour contrats régionaux de	23.10.33.01 Subventions pour recherches dans le

domaine de la santé

23.10.33.06	Subventions pour des études et des ini- tiatives originales en santé mentale	26.10.33.04	Initiatives de formation pour appointés et salariés hors IBFFP, notamment les indemnités de promotion sociale
23.10.33.11	Subvention à l'asbl « Fonds social inter- sectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale »	26.10.33.06	Subventions d'initiatives de diffusion et d'information liées aux activités d'insertion socio-professionnelle
23.10.33.13	Subventions pour des initiatives en matière de santé	26.10.33.07	Subventions à la FeBISP
23.10.33.14	Subventions pour des initiatives en matière de promotion de Santé	26.10.33.08	Subventions pour financer la formation continue du personnel des organismes agrées
23.10.41.01	Coopération avec l' Etat fédéral et/ou entités fédérées	26.10.33.09	Financement de l'embauche compensa- toire dans le secteur de l'insertion socio-
23.20.33.06	Subvention au service intégré de soins à domicile		professionnelle
23.20.33.08	Subventions aux centres de soins de jours	26.10.33.11	Financement de la délégation syndicale intercentres du secteur de l'insertion socio-professionnelle
23.20.33.18	Subventions aux réseaux et partenariats d'acteur en santé	26.10.41.04	Contribution au financement du Bureau permanent de l'alternance
23.50.61.35	Dotation au SGS Bâtiments	26.10.45.23	Contribution financière de la CCF au financement de l'agence FSE
24.00.01.01	Mise en œuvre du plan Tourisme 2006- 2016	26.10.45.24	Contribution de la Commission commu- nautaire française au financement de
24.00.33.02	Subventions aux associations actives en matière de tourisme		l'agence francophone pour l'éducation et la formation tout le long de la vie
24.00.52.03	Subventions d'investissement en tourisme social (secteur privé)	26.10.45.25	Contribution de la Commission commu- nautaire française au service franco- phone des Métiers et des Qualifications
24.00.52.04	Subventions d'équipements touristiques (secteur privé)	26.20.33.01	Subventions en matière de formation des indépendants et des classes moyen-
24.00.53.01	Primes à la création et à la rénovation de chambres d'hôtes	26.20.41.03	nes Subside de fonctionnement à l'Institut
24.00.61.35	Dotation au SGS Bâtiments		de formation permanente pour les clas- ses moyennes et les petites et moyen- nes entreprises
24.00.63.04	Subventions d'équipements touristiques (secteur public)	20 20 44 24	·
26 10 01 01	Projets innovants de promotion et mesu-	20.20.41.31	Dotation au SGS – Service Formation PME
20.10.01.01	res d'accompagnement pédagogique	26.30.43.05	Subventions à l'Institut bruxellois fran- cophone pour la formation profession-
26.10.33.01	Promotion d'activités et soutien en concertation avec l'IBFFP et la cellule FSE à des actions d'insertion profes-		nelle pour son fonctionnement et ses actions de formation
	sionnelle	26.30.43.06	Subventions accordées à l'Institut pour

26.10.33.03 Subventions aux associations d'ama-

teurs d'horticulture et d'apiculture

acteurs publics ou privés

les actions de formation organisées

dans le cadre de partenariat avec des

- 27.01.43.03 Dotation de la Société publique d'Administration des Bâtiments scolaires bruxellois
- 27.06.43.23 Infrastructures sociales : subventions aux pouvoirs locaux (intérêts)
- 27.06.63.22 Infrastructures sociales : subventions aux pouvoirs locaux (amortissements)
- 28.00.52.02 Investissements en matière d'infrastructures sportives privées (A.R. 1^{er} avril 1977)
- 28.00.61.35 Dotation au SGS Bâtiments
- 29.02.61.35 Dotation au SGS Bâtiments
- 29.03.01.01 Dépenses de toute nature relatives dans le cadre du plan stratégique et de la valorisation de l'enseignement qualifiant
- 29.03.33.01 Création d'un Centre de technologies avancées
- 29.03.43.05 Subventions de fonctionnement à la Haute Ecole Lucia de Brouckère
- 29.03.61.35 Dotation au SGS Bâtiments
- 30.00.33.01 Subventions aux associations (Relations internationales)
- 30.00.33.02 Actions francophonie
- 30.00.45.01 Transfert au CGRI
- 30.01.33.01 Subventions de politique générale
- 30.01.4101 Contribution au fonctionnement de la Commission nationale des droits de l'enfant
- 30.02.61.35 Dotation au SGS Bâtiments.

Article 14

Le Collège est autorisé à apporter la garantie de la Commission communautaire française :

aux emprunts conclu par la Société publique d'administration des bâtiments scolaires bruxellois en vue de refinancer des emprunts arrivant à échéance et faisant l'objet d'une garantie de la Commission communautaire française;

- aux emprunts conclu par la Société publique d'administration des bâtiments scolaires bruxellois en vue du remboursement anticipé d'emprunts conclu par ladite société et faisant l'objet d'une garantie de la Commission communautaire française;
- aux opérations de gestion des taux d'intérêts (produits dérivés) conclues par la Société publique d'administration des bâtiments scolaires bruxellois dans le cadre des emprunts bénéficiant de la garantie de la Commission communautaire française.

Article 15

Le Collège est autorisé à couvrir par des emprunts le financement des dépenses budgétaires relatives à des investissements de nature immobilière en matière d'enseignement pour un montant maximum 2 millions d'Euros en 2011.

CHAPITRE II Services à gestion séparée

Article 16

Est approuvé le budget du Service à gestion séparée – Service bruxellois francophone des personnes handicapées – pour l'année budgétaire 2011 annexé au présent décret.

Article 17

Est approuvé le budget du Service à gestion séparée – Centre Etoile Polaire – pour l'année budgétaire 2011 annexé au présent décret.

Article 18

Est approuvé le budget du Service à gestion séparée – Service à gestion séparée chargé de la gestion des bâtiments – pour l'année budgétaire 2011 annexé au présent décret.

Article 19

Est approuvé le budget du Service à gestion séparée – Service Formation PME – pour l'année budgétaire 2011 annexé au présent décret.

CHAPITRE III Organisme d'intérêt public

Article 20

Est approuvé le budget de l'Institut Bruxellois francophone pour la Formation Professionnelle pour l'année 2011.

Article 21

Le présent décret entre en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

Bruxelles, le

Au nom du Collège,

Le Membre du Collège chargé du Budget

Christos DOULKERIDIS

TABLEAU ANNEXE AU DECRET

BUDGET 2010 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	init. 2010	Arr.redis	Ajusté +/-	Ajusté 2010	Initial 2011
Division 01 CABINET DU PRESIDENT DU COLLEGE C.DOULKERIDIS										
O.BOULKENIBIO										
Prog. 0 : .										
Traitements et indemnites du personnel du cabinet	1	0	0			269	5		274	285
Frais de fonctionnement du cabinet	1	0				43			28	
Depenses patrimoniales du cabinet	1	0	0	74.01		7			17	27
Totaux pour le programme 0 Totaux pour la division organique 1					cnd cnd	319 319			319 319	325 325
Totalix pour la division organique i					criu	319	U	U	319	323
Division 02 CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE CH.Picqué										
Prog. 0 : .										
L			_							4.40
Traitements et indemnites du personnel du cabinet Frais de fonctionnement du cabinet	2		0			143			143	146 28
Depenses patrimoniales du cabinet	2		0			28 18			28 18	18
Totaux pour le programme 0		Ü	0	74.01	cnd	189	0	0	189	192
Totaux pour la division organique 2					cnd	189			189	
Division 03 CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE B.CEREXHE										
Prog. 0.										
Prog. 0 : .										
Traitements et indemnites du personnel du cabinet	3	0	n	11.02	cnd	151			151	154
Frais de fonctionnement du cabinet	3					25			25	25
Depenses patrimoniales du cabinet	3	0	0			13			13	13
Totaux pour le programme 0					cnd	189	0	0	189	192
Totaux pour la division organique 3					cnd	189	0	0	189	192
Division 04 CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE E.HUYTEBROECK										
E.HOTTEBROEGK										
Prog. 0 : .										
Traitements et indemnites du personnel du cabinet	4	0	0			151	5		156	154
Frais de fonctionnement du cabinet	4	0				25			25	25
Depenses patrimoniales du cabinet	4	0	0	74.01		18			13	18
Totaux pour le programme 0 Totaux pour la division organique 4					cnd cnd	194 194			194 194	197 197
Totalix pour la division organique 4					criu	134	U	U	134	197
Division 05 CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE E.Kir										
Prog. 0 : .										
Traitements et indemnites du personnel du cabinet	5			11.02		186			186	
Frais de fonctionnement du cabinet	5					24			24	24
Depenses patrimoniales du cabinet Totaux pour le programme 0	5	0	0	74.01	cnd	214		0	214	218
Totaux pour la division organique 5					cnd	214			214	
, ,										
Division 06 ASSEMBLEE DE LA C.C.F.										
Prog. 0 : .										
Dotation a l'Assemblee	_	_	0	01.04	and	207		2500	2 007	^
Totaux pour le programme 0	6	0	U	01.01	cnd	387 387	0	3500 3500	3.887 3.887	0
Totaux pour la division organique 6	1	t			cnd	387	0		3.887	0
Division 07 CABINETS										
Prog. 0 : Provisions pour sortie de charge										
Dravisiana naur Cartia da -l				0.4 =		_			_	_
Provisions pour Sortie de charge	7	0	0	01.01		0		_	0	
Totaux pour le programme 0 Totaux pour la division organique 7	1				cnd cnd	0			0	_
					onu	. 0	U	. 0	U	U

Budget Décret initial 2011

Division 21: ADMINISTRATION Prog. 0 : SUBSISTANCE Depenses de toute nature relative a l'accord non marchand Dépenses relatives à l'embauche compensatoire Accord non-marchand (ACS) Dépenses de toute nature relatives à la réforme de la comptabilité	21									
Depenses de toute nature relative a l'accord non marchand Dépenses relatives à l'embauche compensatoire Accord non-marchand (ACS)										
Dépenses relatives à l'embauche compensatoire Accord non-marchand (ACS)										
Dépenses relatives à l'embauche compensatoire Accord non-marchand (ACS)		0	0	01.03	cnd	120			120	124
	∠ 1	0	0	01.04		2.428		12	2.440	0
					СО	2.405		-65	2.340	244
Dépenses de toute nature relatives à la réforme de la comptabilité	21	0	0	01.05	cnd	600			600	600
,										
de l'Etat	21	0	0	01.06	се	100		-10	90	130
					со	70		-50	20	100
Dépenses relatives à l'embauche compensatoire	21	0	0	01.07		1.187			1.187	3.953
Dépenses relatives à l'accord intrafrancophone non marchand	21	0	0	01.08				1010	1.010	1.010
Remunerations du personnel statutaire	21	0	0	11.03		14.163		-100	14.063	16.398
Remunerations du personnel contractuel	21	0	0	11.04		2.421	-81	-300	2.040	3.100
Frais lies au personnel	21	0	0	11.05	cnd	771		4	775	800
Charges et provisions de pensions des agents provenant de l'ex- CFC.	24	0	0	11 00	and	1 404		101	1 272	1 120
Charges et provisions de pensions des agents de l'ex-province de	21	0	0	11.08	crid	1.494		-121	1.373	1.430
Brabant.	21	0	0	11.09	cnd	3.095		-26	3.069	3.209
Primes de responsabilisation.	21	0	0	11.10		2			2	2
Quote-part dans les pensions des agents de l'ex-FBFISPPH	21	0	0	11.11	cnd	124			124	124
Dépenses relatives aux pensions des agents de l'ex-province de Brabant admis à la retraite avant le 1/1/95	21	0	0	11.20	cnd	0			0	468
Indemnités résultant de la responsabilité de la Cocof à l'égard de										
son personnel	21	0	0	11.21		30		-20	10	30
Dépenses liées aux frais de parcours	21	0	0	12.01		38			38	38
Frais de gestion du personnel	21	0	0	12.03	cnd	586		-4	582	600
Frais de formation du personnel	21	0	0	12.04		112			112	112
Frais lies a l'informatisation de l'administration	21	0	0	12.05		884			884	704
Application général e-sub	21	0	0	12.06	ce					342
					со					114
Application Infobud	21	0	0	12.07	ce					300
Missions du Service interne de Prevention et de Protection du					СО					100
Travail (SIPP)fonct.	21	0	0	12.09	cnd	127			127	127
Frais de fonctionnement	21	0	0	12.11		1.368			1.368	1.368
Frais de location simple (leasing operationnel)	21	0	0	12.13		86			86	86
Politique d'égalité des chances pour l'accés à la fonction publique	21	0	0	12.15	cnd	40		-20	20	40
Frais de fonctionnement pour la mission de contrôle des subsides	21	0	0	12.16	cnd	40		-40	0	40
Dotation au Service social	21	0	0	33.01		652	81	-40	733	752
Dotation au SGS Bâtiments	21	0	0	61.35		744	01		744	812
Depenses patrimoniales	21	0	0	74.01		87		-37	50	87
Achat de materiel informatique et bureautique	21	0	0	74.02		100		O,	100	100
Depenses patrimoniales du S.I.P.P.	21	0	0	74.03		18			18	18
Totaux pour le programme 0		Ť	Ū		cnd	28.889	0	346	29.235	36.132
					СО	2.475	0	-115	2.360	558
					се	2.528	0	2	2.530	772
Prog. 1 : DOTATION SPECIALE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE										
Interets dus en vertu de l'article 7 paragraphe 8 du decret II du 19 juillet 1993 attribuant l'exercice de certaines competences a la Region wallonne et a la Commission communautaire francaise et										
des arretes et conventions y relatifs	21	1	0	21.01	cnd	0		23	23	n
Remboursement de la dotation	21	1	0	41.01		0		75	75	n
Totaux pour le programme 1	Ť	一	J		cnd	0	0	98	98	0
	寸	一				Ĭ	J	55		Ŭ
Totaux pour la division organique 21	一广	T			cnd	28.889	0	444	29.333	36.132
Totaux pour la division organique 21		T			cnd co	28.889 2.475	0	444 -115	29.333 2.360	36.132 558

Presented and de fers. Finis d'adude, colloque, frais de missions deplacements, sojour, official de provincion, publication, publicat	BUDGET 2010 Décret (en milliers)	Div.	Progr	Act.	A.B.	Crédits	init. 2010	Arr.redis	Ajusté +/-	Ajusté 2010	Initial 2011
Prestations de liers, Irails d'étude, colloque, frais de missions déplacements, sejours	Division 22 AIDE AUX PERSONNES								.,,		
Prestations de liers, Irails d'étude, colloque, frais de missions déplacements, sejours											
deplacements, sejours	Prog. 1 : ACTION SOCIALE										
deplacements, sejours											
sersomes atrangeries a l'administration 22 1 1 0 12.01 clind 77 137 37 37 37 37 37 37 37 37 37 37 37 37 3	Prestations de tiers, frais d'etude, colloque, frais de missions										
Statement 22 1 0 12.02 cnd 41 41 41 41 41 41 41 4	(deplacements, sejours,) des membres de l'administration et des										
Subventions a des organismes d'aide sociale d'action sociale globale 22 1 0 33.01 cnd 468 120 588 488 20-bene de la contras de service social et d'action sociale globale 22 1 0 33.03 cnd 2.848 -30 2.848 -30 2.818 2.934 20-bene de la colorida d'appraidité d'action sociale globale 22 1 0 33.04 cnd 115 115 116 118 20-bene de la colorida d'appraidité de l'action sociale globale 22 1 0 33.05 cnd 42 4 42 42 42 42 42 42 42 42 42 42 42 4	-										
Subventions aux centres de service social et d'action sociale globale 22 1 0 33.05 cnd 2.845 -30 2.816 2.934											
Subvenitions aux services de télévigilance et frais de raccordement, le placement et de locioin d'un appareil téléphonique bubvenitions al SASI. "India social intersectoriel pour institutions pour le de de sante de Bruxelles-Capitale" 22 1 0 33.06 cmd 42 42 42 42 10 33.06 cmd 9.002 90 9.002 9.555 20 9.002 9.002 9.555 20 9.002 9.	Subventions a des organismes d'aide sociale	22	1	0	33.01	cnd	468	120		588	468
Papeament et de locaion d'un appareil téléphonique 22 1 0 33.04 ond 115 116 11	Subventions aux centres de service social et d'action sociale globale	22	1	0	33.03	cnd	2.848	-30		2.818	2.934
Subventions a l'ASBL Tronds social intersectoriel pour institutions cociales et de sante de Bruxelles-Ostpatiel* 22 1 1 0 33.06 cmd 9.002 9.00 9.002 9.00 9.002 9.00 9.002 9.00 9.00	Subventions aux services de télévigilance et frais de raccordement,										
22 1 0 33.05 cnd 42 42 42 42 42 42 42 4	de placement et de locaion d'un appareil téléphonique	22	1	0	33.04	cnd	115			115	118
Subventions aux centres d'accueil 22 1 0 33.06 cnd 9.092 90 9.002 9.515 Subventions aux services d'aide aux justiciables 22 1 0 33.07 cnd 941 941 970 941 970 941 970 941 970 941 970 941 970 942 941 970 942 941 970 943 941 970 943 941 970 944 970 945 970 946 970 947 970 948 970 948 970 949 970 940 9	Subventions a l'ASBL "fonds social intersectoriel pour institutions										
Subventions aux associations servant de centres d'appui en matière le politiques d'action sociale et de famille subventions aux associations servant de centres d'appui en matière le politiques d'action sociale et de famille 22 1 0 33.01 cnd 30 30 30 30 30 30 30 30 30 30 30 30 30	sociales et de sante de Bruxelles-Capitale"	22	1	0	33.05	cnd	42			42	42
Subventions aux associations servant de centres d'appui en matière de politiques d'action sociale et de famille 22 1 0 33.08 end 30 30 30 30 30 30 30 3	Subventions aux centres d'accueil	22	1	0	33.06	cnd	9.092	-90		9.002	9.515
Expolitiques d'action sociale et de famille 22 1 0 33.08 and 30 30 30 30 30 30 30 3	Subventions aux services d'aide aux justiciables	22	1	0	33.07	cnd	941			941	970
Subventions à l'oganisme intersectoriel de coordination 22 1 0 33.11 cnd 78 78 80	Subventions aux associations servant de centres d'appui en matière										
Subventions pour l'informatisation en matière d'action sociale 22 1 0 53.01 cnd 135 135 135 135 135 106taux pour le programme 1											
	•										
Prog. 2 : COHABITATION DES COMMUNAUTES LOCALES Dépenses de toute nature relatives à l'application de l'accord non- marchand au secteur de la cohésion sociale 22 2 0 0 0.0.01 and 9907 983 890 caa 3 3 3 Depenses de toute nature en matiere d'integration sociale des communautes locales et leur cohabitation 22 2 0 12.02 and 9929 70 99 Subventions pour le Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes 22 2 0 33.02 and 796796 814 Subventions au Marchand au secteur de la cohésion sociale des communautes locales et leur cohabitation 22 2 0 33.03 and 97 97 97 97 Subventions au xassociations visant a l'integration sociale des communautes locales et leur cohabitation 22 2 0 33.05 and 97 97 97 Subventions a l'ASBL "Centre Bruxellois d'Actions Interculturelles" 22 2 0 33.06 and 250 250 413 Subventions a l'ASBL "Centre Bruxellois d'Actions Interculturelles" 22 2 0 33.06 and 224 224 229 Subventions pour contrats régionaux de cohésion sociale 22 2 0 33.07 and 1.5055 1.500 1.538 Subventions pour contrats communaux de cohésion sociale 22 2 0 33.08 and 6.020 6.020 Subventions pour l'Essage" en matière de contrats communaux de cohésion sociale 22 2 0 33.09 and 463 463 573 Subventions pour l'enforcement des politiques d'accueil et 19accompagnements des primo-arrivants 22 2 0 33.09 and 463 463 573 Subventions pour infrastructures en matière de cohésion sociale 40 20 63.01 and 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0		22	1	0	53.01						
Dépenses de toute nature relatives à l'application de l'accord non- marchand au secteur de la cohésion sociale 22 2 0 0 0.0.01 cnd 990						cnd	13.827	0	0	13.827	14.370
Part	Prog. 2 : COHABITATION DES COMMUNAUTES LOCALES										
Part											
Communate Comm	·	20	_	_	00.04		000		_	000	000
Depenses de toute nature en matiere d'integration sociale des communautes locales et leur cohabitation 22 2 0 12.02 cnd 99 -29 70 99 99 30 30 30 30 30 3	marchand au secteur de la coriesion sociale	22		0	00.01		990				890
22 2 0 12.02 cnd 99 -29 70 99 30.00 30.00 796 814 30.00	Depended de toute nature en matiera d'integration sociale des					caa			3	3	
Subventions pour le Centre régional pour le développement de alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes 22 2 0 33.02 cnd 796 796 797 97 97 97 97 97 97 97 97 97 97 97 97		22	2	0	12 02	cnd	99		-29	70	99
Alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes 22 2 0 33.02 cnd 796 97 97 97 97 97 97 9			~		12.02	ona			20	, 0	00
Subventions aux associations visant a l'integration sociale des communautes locales et leur cohabitation 22 2 0 33.04 cnd 250 250 413 Subventions a l'ASBL 'Centre Bruxellois d'Actions Interculturelles' 22 2 0 33.05 cnd 154 154 154 154 224 229 Subventions au centre régional d'appui 22 2 0 33.06 cnd 224 224 229 Subventions pour contrats régionaux de cohésion sociale 22 2 0 33.07 cnd 1.505 -5 1.500 1.538 Subventions pour contrats communaux de cohésion sociale 22 2 0 33.09 cnd 6.020 6.020 6.152 Subventions pour l' Lissage' en matière de contrats communaux de zohésion sociale 22 2 0 33.09 cnd 463 463 573 Subventions pour le renforcement des politiques d'accueil et d'accompagnements des primo-arrivants 22 2 0 33.09 cnd 466 4 470 466 Subventions pour infrastructures en matière de cohésion sociale et zour le FIPI associatif 22 2 0 52.01 cnd 78 -18 60 78 Subventions pour infrastructurres dans le cadre du co-financement 22 2 0 63.01 cnd 0 0 0 0 Totaux pour le programme 2 cnd 11.142 0 -55 11.087 11.503 Prog. 3 : PERSONNES HANDICAPEES Act. 2 : SERVICE A GESTION SEPAREE CENTRE ETOILE 70/Latics au S.G.S. Centre Etoile Polaire 22 3 2 11.01 cnd 883 889 Totatux pour l'activité 2 cnd 1.704 0 0 0 1.704 1.736	l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes	22	2	0	33.02	cnd	796			796	814
22 2 0 33.04 cnd 250 250 413	Cofinancement du Fipi Associatif	22	2	0	33.03	cnd	97			97	97
Subventions a l'ASBL "Centre Bruxellois d'Actions Interculturelles" 22 2 0 33.05 cnd 154 154 154 154 224 229 2 0 33.06 cnd 224 224 229 2 0 33.07 cnd 1.505 5 1.500 1.538 20 2 2 0 33.07 cnd 1.505 2 5 1.500 1.538 20 2 2 0 33.07 cnd 1.505 2 5 1.500 1.538 20 2 2 0 33.08 cnd 6.020	Subventions aux associations visant a l'integration sociale des										
Subventions au centre régional d'appui 22 2 0 33.06 cnd 224 224 229 Subventions pour contrats régionaux de cohésion sociale 22 2 0 33.07 cnd 1.505 5 5 Subventions pour contrats communaux de cohésion sociale 22 2 0 33.08 cnd 6.020 6.152 Subventions pour "Lissage" en matière de contrats communaux de cohésion sociale 22 2 0 33.09 cnd 463 463 573 Subventions pour le renforcement des politiques d'accueil et d'accompagnements des primo-arrivants 22 2 0 33.10 cnd 0 0 0 0 Co-financement du Fipi communal 22 2 0 43.05 cnd 466 4 470 466 Subventions pour infrastructures en matière de cohésion sociale et boute infrastructures dans le cadre du co-financement 22 2 0 63.01 cnd 0 0 0 0 Totaux pour le programme 2 cnd 11.142 0 -55 11.087 11.503 Prog. 3 : PERSONNES HANDICAPEES Act. 2 : SERVICE A GESTION SEPAREE CENTRE ETOILE POLAIRE Remuneration du personnel de l'Etoile polaire 22 3 2 41.31 cnd 883 899 Totaux pour l'activité 2 cnd 1.704 0 0 0 1.704 1.736	communautes locales et leur cohabitation	22	2	0	33.04	cnd	250			250	413
Subventions au centre régional d'appui 22 2 0 33.06 cnd 224 224 229 Subventions pour contrats régionaux de cohésion sociale 22 2 0 33.07 cnd 1.505 5 5 Subventions pour contrats communaux de cohésion sociale 22 2 0 33.08 cnd 6.020 6.152 Subventions pour "Lissage" en matière de contrats communaux de cohésion sociale 22 2 0 33.09 cnd 463 463 573 Subventions pour le renforcement des politiques d'accueil et d'accompagnements des primo-arrivants 22 2 0 33.10 cnd 0 0 0 0 Co-financement du Fipi communal 22 2 0 43.05 cnd 466 4 470 466 Subventions pour infrastructures en matière de cohésion sociale et boute infrastructures dans le cadre du co-financement 22 2 0 63.01 cnd 0 0 0 0 Totaux pour le programme 2 cnd 11.142 0 -55 11.087 11.503 Prog. 3 : PERSONNES HANDICAPEES Act. 2 : SERVICE A GESTION SEPAREE CENTRE ETOILE POLAIRE Remuneration du personnel de l'Etoile polaire 22 3 2 41.31 cnd 883 899 Totaux pour l'activité 2 cnd 1.704 0 0 0 1.704 1.736			_								
Subventions pour contrats régionaux de cohésion sociale 22 2 0 33.07 cnd 1.505 caa 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5											
Subventions pour contrats communaux de cohésion sociale Subventions pour Lissage" en matière de contrats communaux de zohésion sociale Subventions pour le renforcement des politiques d'accueil et d'accompagnements des primo-arrivants 22 2 0 33.09 cnd 463 463 573 Subventions pour le renforcement des politiques d'accueil et d'accompagnements des primo-arrivants 22 2 0 33.10 cnd 0 0 0 Co-financement du Fipi communal 22 2 0 43.05 cnd 466 4 470 466 Subventions pour infrastructures en matière de cohésion sociale et pour le FIPI associatif 22 2 0 52.01 cnd 78 -18 60 78 Subventions pour infrastructures dans le cadre du co-financement du FIPI communal 22 2 0 63.01 cnd 0 0 0 Fotaux pour le programme 2 Cnd 11.142 0 -55 11.087 11.503 Caa 8 8 Caa 103 103 103 Fotaux pour l'activité 2 cnd 1.704 0 0 0 1.704 1.736											
Subventions pour contrats communaux de cohésion sociale Subventions pour "Lissage" en matière de contrats communaux de cohésion sociale Subventions pour l'expression sociale Subventions pour l'expression sociale Subventions pour le renforcement des politiques d'accueil et d'accompagnements des primo-arrivants 22 2 0 33.09 cnd 463 463 573 463 573 463 573 463 573 463 573 463 573 464 470 466 470 466 540 470 466 540 470 466 540 550 550 550 10 cnd 78 550 550 550 10 cnd 78 550	Subventions pour contrats régionaux de cohésion sociale	22	2	0	33.07	cnd	1.505			1.500	1.538
Subventions pour "Lissage" en matière de contrats communaux de zohésion sociale 22 2 0 33.09 cnd 463 463 573 Subventions pour le renforcement des politiques d'accueil et d'accompagnements des primo-arrivants 22 2 0 33.10 cnd 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0									5	5	
22 2 0 33.09 cnd 463 463 573	•	22	2	0	33.08	cnd	6.020			6.020	6.152
Subventions pour le renforcement des politiques d'accueil et d'accompagnements des primo-arrivants 22 2 0 33.10 cnd 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0		20	_	_	22.00		400			400	F70
22 2 0 33.10 cnd 0 0 0 0 0 0 0 0 0		22		0	33.09	cna	463			463	5/3
22 2 0 43.05 cnd 466 4 470 466		22	2	0	33 10	cnd	0			0	0
Subventions pour infrastructures en matière de cohésion sociale et pour le FIPI associatif 22 2 0 52.01 cnd 78 -18 60 78 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50									4	470	
22 2 0 52.01 cnd 78 -18 60 78			~		10.00	ona	100			47.0	100
Substitute Sub	pour le FIPI associatif	22	2	0	52.01	cnd	78		-18	60	78
Condam 11.142 0 -55 11.087 11.503	Subventions pour infrastructurres dans le cadre du co-financement										
Caa	du FIPI communal	22	2	0	63.01	cnd	0			0	0
Prog. 3 : PERSONNES HANDICAPEES Act. 2 : SERVICE A GESTION SEPAREE CENTRE ETOILE POLAIRE Remuneration du personnel de l'Etoile polaire 22 3 2 11.01 cnd 821 821 837 Dotations au S.G.S. Centre Etoile Polaire 22 3 2 41.31 cnd 883 889 Fotaux pour l'activité 2 cnd 1.704 0 0 1.704 1.736	Totaux pour le programme 2					cnd	11.142	0	-55	11.087	11.503
Act. 2 : SERVICE A GESTION SEPAREE CENTRE ETOILE POLAIRE Remuneration du personnel de l'Etoile polaire 22 3 2 11.01 cnd 821 821 837 Dotations au S.G.S. Centre Etoile Polaire 22 3 2 41.31 cnd 883 889 Caa 103 103 Fotaux pour l'activité 2 cnd 1.704 0 0 1.704 1.736						caa			8	8	
POLAIRE 22 3 2 11.01 cnd 821 821 837 Potations au S.G.S. Centre Etoile Polaire 22 3 2 41.31 cnd 883 883 899 Fotaux pour l'activité 2 cnd 1.704 0 0 1.704 1.736	Prog. 3 : PERSONNES HANDICAPEES										
POLAIRE 22 3 2 11.01 cnd 821 821 837 Potations au S.G.S. Centre Etoile Polaire 22 3 2 41.31 cnd 883 883 899 Fotaux pour l'activité 2 cnd 1.704 0 0 1.704 1.736											
Remuneration du personnel de l'Etoile polaire 22 3 2 11.01 cnd 821 821 837 Dotations au S.G.S. Centre Etoile Polaire 22 3 2 41.31 cnd 883 883 899 Fotaux pour l'activité 2 cnd 1.704 0 0 1.704 1.736	Act. 2 : SERVICE A GESTION SEPAREE CENTRE ETOILE	1				I					
Dotations au S.G.S. Centre Etoile Polaire 22 3 2 41.31 cnd caa 883 caa 883 103 899 Fotaux pour l'activité 2 cnd 1.704 0 0 0 1.704 1.736	POLAIRE										
caa 103 103 Totaux pour l'activité 2 cnd 1.704 0 0 1.704 1.736											837
Fotaux pour l'activité 2 cnd 1.704 0 0 1.704 1.736	Dotations au S.G.S. Centre Etoile Polaire	22	3	2	41.31	cnd	883				899
						caa					
caa 103 103	Totaux pour l'activité 2					cnd	1.704	0			1.736
						caa			103	103	

BUDGET 2010 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	init. 2010	Arr.redis	Ajusté +/-	Ajusté 2010	Initial 2011
Act. 3 : SERVICE A GESTION SEPAREE SBFPH.		_	_	40.00	١.					
Contrat de maintenance évolutive	22	3	3			116			116	0
Contrat de maintenance évolutive	22	3	3	12.03	ce					348
Dotation au S.G.S. SBFPH.	22	3	2	41.02	CO ond	114.247		3.503	117 750	116
Totaux pour l'activité 3	22	3	<u>ა</u>	41.03	cnd	114.247	0	_	117.750 117.866	122.546 122.546
Totaux pour l'activité 3					ce	114.303	0	3.303	117.800	348
					co					116
Totaux pour le programme 3					cnd	116.067	0	3.503	119.570	
Total pour lo programmo o					ce	110.007		0.000	115.570	348
					со					116
					caa			103	103	
Prog. 4 : FAMILLE										
Cubusations and assistant and diside and foreither	00	١,		00.40		05.044			05.044	05.040
Subventions aux services agrees d'aide aux familles	22		0			25.311			25.311	25.818
Subventions aux centres PMF Subventions aux services d'accueil de jour pour personnes agees	22	4	0	33.13	cria	6.273	-50		6.223	6.612
(secteur prive)	22	4	0	33.14	cnd	151		-1	150	154
Centres de formations d'aides familiaux	22		0			273			273	275
Subventions aux services Espaces-Rencontres	22		0			347			347	358
Subventions à des organismes d'aide en matière de politique										
familiale et du 3ème âge	22	4	0	33.17	cnd	301	50		351	301
					caa			1	1	
		١,	_	00.40		50				50
Subventions aux services d'aide aux personnes âgées maltraitées	22	4	0	33.18		50			50	52
Totaux pour le programme 4					cnd	32.706	0	-1	32.705	33.570
	<u> </u>				caa			1	1	
Prog. 5 : INFRASTRUCTURES SOCIALES	1								I	
Trog. o . IIII MAGINOOTONEO OOGIAEEG										
Honoraires, frais d'etude, et documentation en matiere										
d'infrastructures sociales	22	5	0	12.01	cnd	2			2	0
Dotation au SGS Bâtiments -Personnes Handicapés	22	5	0	61.35	cnd	1.151		-611	540	1.151
Dotation au SGS Bâtiments - Cohésion Sociale	22	5	0	61.36	cnd	0			0	0
Dotation au SGS Bâtiments - Action Sociale	22	5	0	61.37	cnd	1.382	-15		1.367	1.382
Subventions aux communes pour achat et amenagement de terrains	20	_	_	00.04		40			40	40
de camping pour nomades Totaux pour le programme 5	22	5	U	63.24		13	45	C44	13	13
Totaux pour la division organique 22					cnd cnd	2.548 176.290	-15 -15	-611 2.836	1.922 179.111	2.546 186.271
Totaux pour la division organique 22					ce	176.290	-15	2.030	179.111	348
					co					116
					caa			112	112	0
Division 23 SANTE					ouu			112	112	
Prog. 1 : SUPPORT DE LA POLITIQUE GENERALE										
Proctatione de tiere, fraie d'atude, collegue, frais de l'administration										
Prestations de tiers, frais d'etude, colloque, frais de l'administration et des personnes etrangeres a l'administration	23	1	n	12.01	cnd	61			61	61
Promotion, publications, diffusion	23		0			68			68	68
Fonds de participation pour les habitants	23					12			12	12
Subventions pour recherches dans le domaine de la sante	23					58		-4	54	83
Subventions pour des etudes et des initiatives originales en sante	`									
mentale	23	1	0	33.06	cnd	76			76	76
Subventions a l'ASBL "Fonds social intersectoriel pour institutions			_		l ,					
sociales et de sante de Bruxelles-Capitale"	23					89			89	89
Subventions pour des initiatives en matiere de sante	23	1	0	33.13	cnd	824			824	804
Subventions pour des initiatives en matiere de Promotion de la Sante	23	1	0	33.14	cnd	105		4	109	105
Cooperations avec l'Etat federal et/ou les entites federees	23	l '	0			22]	22	22
Totaux pour le programme 1			Ť		cnd	1.315	0	0	1.315	1.320
				1	3114	1.010	U	U	1.010	1.520

BUDGET 2010 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	init. 2010	Arr.redis	Ajusté +/-	Ajusté 2010	Initial 2011
Prog. 2 : SERVICES AMBULATOIRES										
Subventions aux services de sante mentale	23	2	0	33.04	cnd	13.488	-300		13.188	13.893
Subventions aux centres de tele-accueil	23	2	0	33.05	cnd	759			759	782
Subventions au service intégré de soins à domicile	23	2	0			50			50	50
Subventions aux centres de soins de jour.	23	2	0			29			29	29
Subventions aux asoociations en matiere de soins palliatifs	23	2	0	33.09	cnd	1.040		88	1.128	1.072
Subventions aux centres de coordination.	23	2	0	33.10	cnd	1.396		-40	1.356	1.439
Subventions aux Associations de sante integree	23	2	0	33.15	cnd	2.906		-28	2.878	3.060
Subventions aux services actifs en matiere de toxicomanie	23	2	0	33.16	cnd	4.268		-20	4.248	4.397
Subventions aux services de promotion et de developpement sanitaire	22	2	0	22.47	and	157	200		457	100
Subventions aux Réseaux et partenariats d'acteur en santé	23 23	2	0			157 616	300		457 616	182 634
Totaux pour le programme 2	23		U	33.10	cnd	24.709	0	0	24.709	25.538
Prog. 5 : INFRASTRUCTURES					criu	24.709	U	U	24.709	25.556
Frog. 3 . IN KASTKOCTOKES										
Dotation au SGS Bâtiments	23	5	0	61.35	cnd	474			474	474
Totaux pour le programme 5	23	J	0	01.55	cnd	474	0	0	474	474
Totaux pour la division organique 23					cnd	26.498	0		26.498	27.332
Division 24 TOURISME					0114	201100		Ü	20.100	27.002
Prog. 0 : .										
-3										
Mise en oeuvre du PLAN TOURISME 2006-2016	24	0	0	01.01	cnd	500	-500		0	750
Prestations de tiers, frais de missions (deplacements, sejours,) des										
membres de l'administration et des personnes etrangeres a										
l'administration	24	0	0	12.01	cnd	36		-16	20	36
Promotion, publication, diffusion	24	0	0	12.02	cnd	102	-10	-12	80	102
Maintenance des supports d'indication touristique	24	0	0	12.04	ce	22			22	67
					со	39			39	39
Subventions aux associations actives en matiere de tourisme	24	0	0	33.02	cnd	1.432	500	170	2.102	1.312
Subvention de fenetiennement à l'Office de Dremetien du Tourisme	0.4		0	00.00		4.000	550		4.050	4.000
Subvention de fonctionnement à l'Office de Promotion du Tourisme	24	0	0	33.03	cnd	4.606	-556		4.050	4.606
Subvention à l'office de promotion du tourisme pour les missions spécifiquement bruxelloises.	24	0	0	33.04	cnd	0	556		556	0
Specifique in an anomologo			O	00.01	ona		000		000	J
Subventions d'investissement en tourisme social (secteur prive)	24	0	0	52.03	ce	400	-43		357	400
					со	150	34		184	150
Subventions d'equipement touristique (secteur prive)	24	0	0	52.04	ce	70			70	0
					со	70	-69		1	0
Primes a la creation et la renovation de chambres d'hotes	24	0	0	53.01	cnd	20	10		30	20
Dotation au SGS Bâtiments	24	0	0	61.35	cnd	183			183	183
Subventions d'equipements touristiques (secteur public)	24	0	0	63.04	ce	0			0	0
					со	0			0	0
Investissements Indications touristiques	24	0	0	70.01	ce	6	43		49	0
					со	18	35		53	9
Totaux pour le programme 0					cnd	6.879	0	142	7.021	7.009
					со	277	0	0	277	198
					се	498	0	0	498	467
Totaux pour la division organique 24					cnd	6.879	0	142	7.021	7.009
					со	277	0	0	277	198
					се	498	0	0	498	467

BUDGET 2010 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	init. 2010	Arr.redis	Ajusté +/-	Ajusté 2010	Initial 2011
BUDGET 2010 Décret (en milliers)										
Division 25 TRANSPORT SCOLAIRE										
Prog. 0 : .										
Remuneration du personnel d'accompagnement	25	0	0	11.04	cnd	1.919			1.919	2.016
Frais de transport	25	0	0	12.03	cnd	7.053		-43	7.010	7.128
Depenses de toute nature relatives aux transports scolaires	25	0	0	12.11	cnd	171		-5	166	171
Frais de location simple de bus	25	0	0	12.13	cnd	99		-18	81	99
Leasing financier de Bus scolaires (Intérêts)	25	0	0	21.11	cnd	0			0	0
Achat de bus pour le transport scolaire	25	0	0	74.01		0			0	0
Leasing financier de bus scolaires - (Amortissements)	25	0	0	91.11	cnd	0			0	0
Totaux pour le programme 0					cnd	9.242	0		9.176	9.414
Totaux pour la division organique 25					cnd	9.242	0	-66	9.176	9.414
Division 26 FORMATION PROFESSIONNELLE										
Prog. 1 : SUPPORT GENERAL DE LA POLITIQUE DE FORMATION PROFESSIONNELLE										
Projets innovants de promotion et mesures d'accompagnement pédagogique	26	1	0	01.01	cnd	500			500	743
Prestations de tiers, frais de missions(deplacement, sejours)des membres de l'administration et des personnes etrangeres a										
l'administration.	26	1	0	12.01	cnd	6			6	6
Promotion,publication,diffusion.	26	1	0	12.02	cnd	25			25	25
Intervention dans la mise en oeuvre et l'evaluation et de la communication des programmes europeens des objectifs "Convergence" et "Compétitivité et emploi" du F.S.E. et des										
initiatives communautaires	26	1	0	12.03	ce co	0 10			0 10	0 41
Promotion d'activites et soutien en concertation avec l'IBFFP et l'agence FSE a des actions d'insertion professionnelle.	26	1	0	33.01	cnd	86			86	86
Décret ISP:OISP agrées: financement de l'équipe de base Subventions aux associations d'amateurs d'horticulture et	26	1	0	33.02	cnd	5.464		70	5.534	5.702
d'apiculture. Initiatives de formation pour appointes et salaries horsIBFFP,	26	1	0	33.03	cnd	18			18	18
notamment les indemnites de promotion sociale.	26	1	0	33.04	cnd	4			4	4
Subventions d'initiatives de diffusion et d'information liees aux activites d'insertion socio-professionnelle.	26	1	0	33.06	cnd	32		-16	16	32
Subventions a la FEBISP	26	1	0	33.07		64		4	68	64
Subventions pour financer la formation continue du personnel des organismes agrees.	26	1	0	33.08		191			191	196
Financement de l'embauche compensatoire dans le secteur de l'insertion professionnelle	26	1	0	33.09		1.079		-122	957	1.148
Financement de la delegation syndicale intercentres du secteur de l'insertion socio-profesionnelle.	26	1	0	33.11		30		-12	18	30
Contribution au financement du Bureau permanent de l'alternance	26	1	0	41.04		64			64	64
. Contribution financiere de la CCF au financement de l'agence FSE	26		0	45.23		110			110	110
Contribution de la Commission Communautaire française au financement de l'agence francophone pour l'éducation et la										
formation tout le long de la vie Contribution de la CCF au service francophone des Métiers et	26		0			16			16	16
qualifications	26	1	0	45.25		0		71	71	0
Totaux pour le programme 1					cnd	7.689	0	-5	7.684	8.244
					со	10		0	10	41
					ce	0	0	0	0	0

BUDGET 2010 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	init. 2010	Arr.redis	Ajusté +/-	Ajusté 2010	Initial 2011
Prog. 2 : CLASSES MOYENNES								1		
Rémunération du personnel du SGS, Service Formation PME	26	2	0	11.01	cnd	1.794		-42	1.752	0
Subvention en matiere de formation des independants et des										
classes moyennes.	26	2	0	33.01	cnd	149			149	206
Sub.de fonctionnement à l'institut de la formation permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises	26	2	0	41.03	and	49			49	49
Dotation SGS (service Formation PME)	26	2	0	41.31		7.889		52	7.941	8.098
Préfinancement "Fonds social européen" pour le SFPME	26		0	85.50		7.003		52	7.541	0.030
Totaux pour le programme 2	20		U	00.00	cnd	9.881	0	10	9.891	8.353
		•			ona	0.001			0.001	0.000
Prog. 3 : INSTITUT BRUXELLOIS FRANCOPHONE POUR LA										
FORMATION PROFESSIONNELLE										
Subvention a l'Institut pour son fonctionnement et ses actions de										
formation organisees dans le cadre de la gestion paritaire(y compris										
la sous-traitance avec des tiers et la collaboration avec les secteurs professionnels).	26	3	0	43.05	and	26.392			26.392	28.003
Subventions accordees a l'Institut pour les actions de formation	20	١	U	45.05	Criu	20.332			20.592	20.003
organisees dans le cadre de partenariat avec des acteurs prives ou										
publics.	26	3	0	43.06	cnd	2.420			2.420	2.420
Totaux pour le programme 3					cnd	28.812	0	0	28.812	30.423
Totaux pour la division organique 26					cnd	46.382	0	5	46.387	47.020
					со	10	0	0	10	41
					ce	0	0	0	0	0
Division 27 DETTE										
Prog. 0 : .										
A BATIMENTO COCI AIDEO										
Act. 1 : BATIMENTS SCOLAIRES										
Frais de fonctionnement	27	0	1	12.11		119		0.50	119	119
Dotation a la Spabs	27	0	1	43.03		1.485	0	850	2.335	0
Totaux pour l'activité 1					cnd	1.604	0	850	2.454	119
Act. 6 : INFRASTRUCTURES SOCIALES : subventions aux pouvoirs										
locaux										
Infrastructures sociales: subventions aux pouvoirs locaux (intérêts)	27	0	6	43.23	cnd	28			28	24
Infrastructures sociales: subventions aux pouvoirs locaux (amortissements)	27	0	6	63.22	and	76			76	70
Totaux pour l'activité 6	21	U	6	03.22	cnd	76 104	0	0	104	79 103
Totalix pour ractivité o					CHU	104		0	104	103
Act. 7 : Dettes Bâtiments Rue des Palais 42										
Dettes Bâtiments Rue des Palais 42 (intérêts)	27	0	7	21.11	cnd	1.023			1.023	985
Dettes Bâtiments Rue des Palais 42 (amortissements)	27			91.11		676			676	713
Totaux pour l'activité 7		Ĭ			cnd	1.699	0	0	1.699	1.698
									230	
Act. 8 : Dette Bâtiment Enseignement										
Dettes Bâtiment Enseignement (intérêts)	27	0	8	21.11	cnd					0
Dettes Bâtiment Enseignement (amortissements)	27			91.11	cnd					0
Totaux pour l'activité 8										0
Totaux pour le programme 0					cnd	3.407	0	850	4.257	1.920
Totaux pour la division organique 27					cnd	3.407	0	850	4.257	1.920
	_									

BUDGET 2010 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	init. 2010	Arr.redis	Ajusté +/-	Ajusté 2010	Initial 2011
Division 28 EQUIPEMENTS SPORTIFS										
Days 0										
Prog. 0 : .										
Investissement en matiere d'infrastructures sportives privees(
A.R.01/04/1977).	28	0	0	52.02	се	148			148	148
Dotation au SGS Bâtiments	28	0	0	61.35	CO	148 97	15		148 112	148 80
Totaux pour le programme 0	20	U	U	01.33	cnd	97	15			80
Totalix pour le programme o					co	148	0		148	148
					ce	148	0		148	148
Totaux pour la division organique 28					cnd	97	15		112	80
					co	148	0			148
Division 29 DEPENSES LIEES A LA SCISSION DE LA PROVINCE DE BRABANT					ce	148	0	0	148	148
Prog. 0 : .										
Act. 2 : COMPLEXE SPORTIF										
Remuneration du personnel.	29	0				1.093		-93	1.000	1.125
Depenses de fonctionnement Dotation au SGS Bâtiments	29 29	0				332 602		-502	332 100	332 602
Complexe sportif a Anderlecht - achat de materiel	29	0				15		-502	150	15
Totaux pour l'activité 2			_		cnd	2.042	0	-595	1.447	2.074
Act. 3 : ENSEIGNEMENT										
Dépenses de toute nature relatives dans le cadre du plan stratégique et de la valorisation de l'enseignment qualifiant	29	0	3	01.01	cnd					150
Remuneration du personnel enseignant hors Haute-Ecole	29	0				14.668		-825	13.843	3.488
Remuneration du personnel enseignant de la Haute-Ecole.	29	0	3	11.02	cnd	2.245		-200	2.045	80
Remuneration des animateurs et coordinateurs des activites parascolaires.	29	0	3	11.04	and	31		-15	16	31
Frais lies au personnel	29	0				430		-15	16 430	432
Quote-part dans les pensions du personnel enseignant subventionne										
issu de l'ex-province du Brabant	29	0				200		525	725	200
Rémunération du personnel non enseignant hors Haute-Ecole Rémunération du personnel non enseignant de la Haute-Ecole	29 29	0		11.07 11.08	cnd cnd					11.287 2.151
Indemnités résultant de la responsabilité de la Cocof à l'égard du	25			11.00	ona					2.101
personnel	29	0				10			10	6
Frais relatifs aux missions internationales.	29	0	3	12.00	cnd	10		-2	8	10
Dépenses des subsides européens finançant des activités en rapport avec l'enseignement	29	0	3	12.01	ce	0			0	0
					со	0			0	0
Depenses de fonctionnement des activites parascolaires	29	0	3	12.10	cnd	7	2		9	7
Depenses de fonctionnement des ecoles de la Commission communautaire francaise, hors Haute-Ecole	29	0	3	12.11	cnd	6.339		450	6.789	6.789
Frais de gestion du personnel	29	0				181		100	181	181
Création d'un centre de technologies avancées	29	0	3	33.01	cnd	125			125	40
Subventions de fonctionnement a la H.E.Lucia de Brouckere	29	0				641			641	691
Dotation au SGS Bâtiments Achat de biens meubles pour les etablissements de la Commission	29	0	3	61.35	cnd	8.143		-2865	5.278	8.444
communautaire française, hors Haute-Ecole.	29	0	3	74.01	cnd	816		-150	666	816
Achat de biens meubles durables pour la Haute-Ecole.	29	0	3	74.02	cnd	201			201	201
Achat de biens meubles durables pour les activites parascolaires.	29	0	3	74.03	cnd	10	-2		Q	10
Totaux pour l'activité 3					cnd	34.057	0	-3.082	30.975	35.014
					со	0	0	0	0	0
					се	0	0		0	0
Totaux pour le programme 0					cnd	36.099	0		32.422	37.088
					co ce	0	0		0	0
Totaux pour la division organique 29					cnd	36.099	0		32.422	37.088
- '					со	0	0		0	0
					се	0	0	0	0	0

BUDGET 2010 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	init. 2010	Arr.redis	Ajusté +/-	Ajusté 2010	Initial 2011
Division 30 RELATIONS INTERNATIONALES (MATIERES										
TRANSFEREES)ET POLITIQUE GENERALE										
Prog. 0 : .										
Act. 0 : RELATIONS INTERNATIONALES										
Dépenses de toute nature relatives aux projets spécifiques dans le										
cadre des Relations internationales	30	0	0	01.01	cnd	102		-102	0	0
Frais liés à l'immeuble à Paris	30	0	0	01.02	cnd	35			35	35
Frais de mission et de reception des membres du college et des										
membres de cabinet	30	0	0	12.00	cnd	24			24	24
Prestations de tiers, missions, frais d'etude, colloques	30	0	0	12.01	cnd	20			20	20
Subventions aux associations	30	0	0	33.01	cnd	91			91	41
Actions francophonie	30	0	0	33.02	cnd					50
Transfert au CGRI	30	0	0	45.01	cnd	232			232	232
Remboursement subside fédéral "Annoncer la couleur"	30	0	0	45.40	cnd	0			0	0
Totaux pour l'activité 0					cnd	504	0	-102	402	402
Act. 1 : POLITIQUE GENERALE										
Tableau de bord	30	0	1	01.01	cnd	15			15	15
Promotion, publication & diffusion	30	0	1	12.01	cnd	103			103	103
Subventions de politique generale	30	0	1	33.01	cnd	200			200	325
Contribution au fonctionnement de la Commission nationale des										
droits de l'enfant	30	0	1	41.01	cnd	3			3	3
Participation au Plan Magellan	30	0	1	81.01	cnd	1.060			1.060	1.060
Totaux pour l'activité 1					cnd	1.381	0	0	1.381	1.506
Act. 2 : Infrastructures CIVA										
Dotation au SGS Bâtiments	30	0	2	61.35	cnd	264			264	75
Totaux pour l'activité 2					cnd	264	0	0	264	75
Totaux pour le programme 0					cnd	2.149	0	-102	2.047	1.983
Totaux pour la division organique 30					cnd	2.149	0	-102	2.047	1.983
Totaux pour le budget					cnd	337.424	0	3.932	341.356	355.373
					со	2.910	0	-115	2.795	1.061
					ce	3.174	0	2	3.176	1.735
					caa	0	0	112	112	

Annexes

SGS Bâtiments

en milliers d'euros

ADMINIS	STRATION				SGS Bâtim		s d'euros	
DEPE	ENSES	F	RECETTES			DEPENSES	3	
INI	TIAL		INITIAL			INITIAL		
Intitulés	Montant Cnd	Intitulés	Libellé	Montant	Intitulés	Libellé	Montant CE	Montant CO
11.11.61.35	671	7.11.11.01	Dotation au SGS Bâtiments	671	6.11.11.01	Dépenses- division Culture	410	671
21.00.61.35	812	7.21.00.01	Dotation au SGS Bâtiments	812	6.21.00.01	Dépenses-frais de gestion bâtiments administratifs	680	680
					6.21.00.02	Dépenses- bâtiments administratifs	150	132
22.50.61.35 Handicapés	1.151	7.22.50.01	Dotation au SGS Bâtiments	1.151	6.22.50.02	Dépenses - Subvention dans les infra.sociales pour personnes handicapées (secteur privé)	1.151	1.151
					6.22.50.05	Dépenses - Subvention dans les infra.sociales pour personnes handicapées (secteur public)		
22.50.61.36 (Cohésion Sociale)		7.22.50.02	Dotation au SGS Bâtiments		6.22.50.03	Dépenses- Subvention facultatives pour infra. sociales		
22.50.61.37 (Action sociale)	1.382	7.22.50.03	Dotation au SGS Bâtiments	1.382	6.22.50.01	Dépenses- Subvention infra.sociales (secteur privé)	705	705
					6.22.50.04	Dépenses - Subvention dans les infra.sociales (secteur public)	677	677
					6.22.50.06	Dépenses- Subvention facultatives pour infra. sociales en Action Sociale		
23.50.61.35	474	7.23.50.01	Dotation au SGS Bâtiments	474	6.23.50.01	Dépenses - Subvention infrastructures de santé	500	474
24.00.61.35	183	7.24.00.01	Dotation au SGS Bâtiments	183	6.24.00.01	Dépenses- Fonctionnement Auberges de jeunesse	58	58
					6.24.00.02	Dépenses- Tourisme social	175	125
28.00.61.35	80	7.28.00.01	Dotation au SGS Bâtiments	80	6.28.00.01	Dépenses -Centre sportif de la Woluwe	65	80
29.02.61.35	602	7.29.02.01	Dotation au SGS Bâtiments	602	6.29.02.01	Dépenses - Complexe sportif d' Anderlecht	715	602
29.03.61.35	8.444	7.29.03.01	Dotation au SGS Bâtiments	8.444	6.29.03.01	Dépenses - Enseignement	5.840	8.444
30.02.61.35	75	7.30.02.01	Dotation au SGS Bâtiments	75	6.30.02.01	Dépenses - CIVA	80	75
	13.874			13.874			11.206	13.874

BUDGET DU S.B.F.P.H. : INITIAL 2011 : RECETTES

		2010 Initial	2010 Ajusté	2011 Initial	
7.01.00	Prestations individuelles	3.000,00	3.000,00	3.000,000	
7.02.00	Prestations collectives	1.360.000,00	1.627.000,00	619.000,00	
7.03.00	Initiatives	2.000,00	12.000,00	2.000,00	
7.04.00	Accords de coopération	00'0	0,00	00'0	
7.07.00	Dotation	114.247.000,00	114.247.000,00 117.750.000,00 122.546.000,00	122.546.000,00	
7.08.00	Fonds social européen	375.000,00	436.000,00	315.000,00	
7.09.00	Dons et legs	00'0	0,00	00,00	
7.10.00	Autres produits	10.000,00	1.000,00	5.000,00	
	TOTAL DES RECETTES (en euros)	115.997.000,00	115.997.000,00 119.829.000,00 123.490.000,00	123.490.000,00	

BUDGET DU S.B.F.P.H. : INITIAL 2011 : DEPENSES

			2010 Initial	2010 Ajusté	2011 Initial
_	DEPENSES EN PRESTATIONS INDIVIDUELLES	8	3.509.000,00	3.628.000,00	2.210.000,00
8.01.01	Examens complémentaires dans le cadre de l'admission	9	1.000,00	1.000,00	1.000,00
8.01.02	Examens complémentaires dans le cadre du processus global	CO	5.000,00	10.000,00	5.000,00
8.01.03	Frais de déplacement et de séjour	00	207.000,00	220.000,00	207.000,00
8.01.04	Aides individuelles à l'intégration	9	1.490.000,00	1.477.000,00	1.640.000,00
8.01.05	Interventions pour favoriser l'emploi des personnes handicapées dans le secteur ordinaire	00	1.677.000,00	1.672.000,00	228.000,00
8.01.06	Interventions pour la prise en charge de jeunes adultes dans les structures de l'enseignement spécial	00	129.000,00	248.000,00	129.000,00
=	DEPENSES EN PRESTATIONS COLLECTIVES	00	110.872.000,00	114.609.000,00	118.197.000,00
8.02.01	Subventions à l'entretien aux CRF	00	332.000,00	332.000,00	310.000,00
8.02.02	Subventions à l'investissement aux CRF	8	25.000,00	25.000,00	25.000,00
8.02.03	Subventions aux services d'accompagnement	CO	4.837.000,00	4.647.000,00	5.177.000,00
8.02.04	Subventions aux services d'interprétation pour sourds	9	171.000,00	140.000,00	176.000,00
8.02.05	Interventions dans la rémunération et les charges sociales des travailleurs ETA	CO	24.745.000,00	24.325.000,00	24.981.000,00
8.02.06	Subventions à l'investissement aux ETA	СО	424.000,00	424.000,00	424.000,00
8.02.08	Subventions aux centres de jour et aux centres d'hébergement	CO	79.287.000,00	83.755.000,00	85.454.000,00
8.02.09	Conventions prioritaires et nominatives	00	571.000,00	571.000,00	00'000'289
8.02.10	Dépenses relatives aux frais de fonctionnement du service d'accompagnement Grande Dépendance	00	100.000,00	24.000,00	100.000,00
8.02.11	Dépenses relatives à la création de places et aux projets de répit pour les familles en attente de places	СО	340.000,00	340.000,00	823.000,00
8.02.12	Dépenses relatives aux frais de fonctionnment du Fonds de gestion du plan tandem bruxellois - Fonds Old Timer	00	40.000,00	26.000,00	40.000,00

			2010 Initial	2010 Ajusté	2011 Initial
=	DEPENSES EN INITIATIVES	8	1.415.000,00	1.415.000,00	1.330.000,00
8.03.01	Initiatives relatives à la prévention, à la promotion, à l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées	8	575.000,00	575.000,00	490.000,00
8.03.02	Dépenses relatives aux subsides reçus de la Loterie Nationale	8	840.000,00	840.000,00	840.000,00
≥	DEPENSES RELATIVES AUX ACCORDS DE COOPERATION	8	00'0	000	0,00
8.04.00	Accords de coopération avec les communautés et les régions	8	00'0	0,00	0,00
>	DEPENSES DE POLITIQUE GENERALE	8	192.000,00	177.000,00	144.000,00
8.05.01	Frais de constitution d'hypothèques ETA	8	7.000,00	0,00	7.000,00
8.05.02	Honoraires, jetons du conseil consultatif et frais d'études	8	10.000,00	6.000,00	10.000,00
8.05.03	Frais de mission SGS	CO	2.000,00	2.000,00	2.000,00
8.05.04	Frais de documentation	8	8.000,00	8.000,00	8.000,00
8.05.05	Promotion, publication, diffusion	8	60.000,00	00'000'09	00'000'09
8.05.06	Observatoire de l'accueil et de l'accompagnement de la personne handicapée	00	100.000,00	100.000,00	52.000,00
8.05.09	Frais bancaires	8	5.000,00	1.000,00	5.000,00
IN	TRANSFERT DE REVENUS	00	6.000,00	00'0	6.000,00
8.06.00	Transfert de revenus vers le pouvoir fédéral	CO	6.000,00	0,00	6.000,00
IIIX	DEPENSES RELATIVES AUX PROJETS DU FONDS SOCIAL EUROPEEN	СО	0,00	00'0	1.603.000,00
8.08.01	Dépenses relatives au projet du Fonds Social Européen X009400 dans l'emploi ordinaire	00	00'0	0,00	1.314.000,00
8.08.02	Dépenses relatives au projet du Fonds Social Européen X0065300 dans les ETA	CO	0,00	00'0	289.000,00
×	ANNULATION DE CREANCES	00	3.000,00	00'0	0,00
8.09.09	Annulation de créances	8	3.000,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES (en euros)	8	115.997.000,00	119.829.000,00	123.490.000,00
			,		

BUDGET ETOILE POLAIRE: BUDGET 2011: RECETTES

		2010 Initial	2010 Ajusté	2011 Initial
9.01	DOTATION COCOF	883.000,00	986.000,00	899.000,00
9.01.00	Dotation COCOF pour le CRF et le SA	883.000,00	986.000,00	899.000,00
9.02	RECETTES PRESTATIONS FORFAITAIRES	212.000,00	212.000,00	230.000,00
9.02.01	Recettes prestations forfaitaires du CRF	212.000,00	212.000,00	230.000,00
9.07	AUTRES RECETTES	61.000,00	61.000,00	42.000,00
9.07.01	Autres recettes du CRF	60.000,00	60.000,00	40.000,00
9.07.02	Recettes du SA	1.000,00	1.000,00	2.000,00
9.09	UTILISATION DU FONDS DE RESERVE	0,00	0,00	0,00
9.09.00	Utilisation du Fonds de Réserve	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES (en euros)	1.156.000,00	1.259.000,00	1.171.000,00

BUDGET ETOILE POLAIRE: BUDGET 2011: DEPENSES

		2010 Initial	2010 ajusté	2011 Initial
DEPENSES DU PERSONNEL	СО	841.000,00	944.000,00	857.000,00
Dépenses du personnel du CRF et du SA	со	841.000,00	944.000,00	857.000,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	со	135.000,00	135.000,00	139.000,00
Dépenses de Fonctionnement du CRF	со	111.000,00	111.000,00	111.000,00
Dépenses de Fonctionnement du SA	со	24.000,00	24.000,00	28.000,00
GROSSES REPARATIONS ET AMENAGEMENT DES LOCAUX	со	21.000,00	21.000,00	20.000,00
Grosses réparations et aménagement des locaux du CRF	со	18.000,00	18.000,00	18.000,00
Grosses réparations et aménagement des locaux du SA	со	3.000,00	3.000,00	2.000,00
ACHATS PATRIMONIAUX	со	20.000,00	20.000,00	19.000,00
Achats patrimoniaux du CRF	со	15.000,00	15.000,00	15.000,00
Achats patrimoniaux du SA	со	5.000,00	5.000,00	4.000,00
INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS	СО	138.000,00	138.000,00	25.000,00
Investissements immobiliers (crèche)	со	138.000,00	138.000,00	25.000,00
REMBOURSEMENT DE RECETTES INDUES ENREGISTREES	со	1.000,00	1.000,00	1.000,00
Remboursement de recettes indues enregistrées	СО	1.000,00	1.000,00	1.000,00
ANNULATION DE CREANCES	со	0,00	0,00	0,00
Annulation de créances	со	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEDENSES (on ource)		1 156 000 00	1 250 000 00	1.061.000,00
	Dépenses du personnel du CRF et du SA DEPENSES DE FONCTIONNEMENT Dépenses de Fonctionnement du CRF Dépenses de Fonctionnement du SA GROSSES REPARATIONS ET AMENAGEMENT DES LOCAUX Grosses réparations et aménagement des locaux du CRF Grosses réparations et aménagement des locaux du SA ACHATS PATRIMONIAUX Achats patrimoniaux du CRF Achats patrimoniaux du SA INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS Investissements immobiliers (crèche) REMBOURSEMENT DE RECETTES INDUES ENREGISTREES Remboursement de recettes indues enregistrées ANNULATION DE CREANCES	Dépenses du personnel du CRF et du SA CO DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CO Dépenses de Fonctionnement du CRF CO Dépenses de Fonctionnement du SA CO GROSSES REPARATIONS ET AMENAGEMENT DES LOCAUX Grosses réparations et aménagement des locaux du CRF Grosses réparations et aménagement des locaux du SA CO ACHATS PATRIMONIAUX CO Achats patrimoniaux du CRF CO Achats patrimoniaux du SA CO INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS CO REMBOURSEMENT DE RECETTES INDUES ENREGISTREES CO ANNULATION DE CREANCES CO Annulation de créances CO	DEPENSES DU PERSONNEL CO 841.000,00 Dépenses du personnel du CRF et du SA CO 841.000,00 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CO 135.000,00 Dépenses de Fonctionnement du CRF CO 111.000,00 Dépenses de Fonctionnement du SA CO 24.000,00 GROSSES REPARATIONS ET AMENAGEMENT DES LOCAUX CO 21.000,00 Grosses réparations et aménagement des locaux du CRF CO 18.000,00 Grosses réparations et aménagement des locaux du SA CO 3.000,00 ACHATS PATRIMONIAUX CO 20.000,00 Achats patrimoniaux du CRF CO 15.000,00 Achats patrimoniaux du SA CO 5.000,00 INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS CO 138.000,00 REMBOURSEMENT DE RECETTES INDUES ENREGISTREES CO 1.000,00 Remboursement de recettes indues enregistrées CO 1.000,00 Annulation de créances CO 0,00	DEPENSES DU PERSONNEL CO 841.000,00 944.000,00 Dépenses du personnel du CRF et du SA CO 841.000,00 944.000,00 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CO 135.000,00 135.000,00 Dépenses de Fonctionnement du CRF CO 111.000,00 111.000,00 Dépenses de Fonctionnement du SA CO 24.000,00 24.000,00 GROSSES REPARATIONS ET AMENAGEMENT DES LOCAUX CO 21.000,00 21.000,00 Grosses réparations et aménagement des locaux du CRF CO 18.000,00 18.000,00 Grosses réparations et aménagement des locaux du SA CO 3.000,00 3.000,00 ACHATS PATRIMONIAUX CO 20.000,00 20.000,00 Achats patrimoniaux du CRF CO 15.000,00 15.000,00 Achats patrimoniaux du SA CO 5.000,00 5.000,00 INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS CO 138.000,00 138.000,00 REMBOURSEMENT DE RECETTES INDUES ENREGISTREES CO 1.000,00 1.000,00 Remboursement de recettes indues enregistrées CO 1.000,00 1.000,00

SFPME – BUDGET INITIAL 2011

		Ajusté 2009	Initial 2010	Ajusté 2010	Initial 2011
	DEPENSES				
<u>I. Dépenses</u>	pour le fonctionnement du service				
CHAPITRE 5	52 : Sommes dues à des tiers pour				
	fournitures, travaux, etc.				
521	Locaux et matériel	49	51	51	51
522	Frais de bureau	69	65	65	65
523	Promotion	6	6	6	44
525	Charges financières	0	0	0	0
526	Autres prestations et travaux par des tiers	29	44	6	50
528	Informatique	10	2	2	2
529	Divers	4	4	4	5
020	Total 52	167	172	134	217
	10141.02			10.	
II. Dépenses	pour la formation des indépendants				
<u>2 0,001.000</u>	pour la lormation add macportain.				
CHAPITRE 5	3 : Sommes dues à des tiers suite à				
	e sa mission statutaire				
531	Frais de personnel du centre	2 000	4.067	4.531	4.757
532	Centre - Frais de fonctionnement		2.364		
533/01	Equipement du centre	62	2.364	1.900 62	1.890 62
533/04	Autres frais pour projets pédagogiques du centre	02	02	02	02
555/04	y compris projets européens	345	345	345	345
533/09	Rétrocession frais de constitution des dossiers	128	76	76	76
534	Frais d'infrastructure	947	906	70	0
534/01 a)	Charges immobilières du centre (capital)		900	619	610
534/01 a)	Charges immobilières du centre (capital) Charges immobilières du centre (intérêts)	0	0	287	254
534/01 0)	Réfections immobilières	0	0	52	0
538	Consortium de validation des compétences	17	12	14	2
539	Frais exceptionnels	0	0	0	0
333	Total 53	7.923	7.832	7.886	Ū
	Total 33	1.323	1.032	7.000	7.330
CHAPITRE 5	4 : Fonds social européen				
540/01	Leonardo - Mobilité 2009	0	0	44	0
540/03	Objectif 3	0	0	1.648	578
540/04	COVA1	0	0	6	0
540/05	COVA2	0	0	0	0
	Total 54	0	0	1.698	578
	TOTAL DES DEPENSES	8.090	8.004	9.718	8.791

SFPME – BUDGET INITIAL 2011

		Ajusté 2009	Initial 2010	Ajusté 2010	Initial 2011
	RECETTES				
CHAPITRE 4	11 : Produits résultants de l'exercice				
<u>de sa missi</u>	on statutaire				
411	Recettes fonctionnelles	0	0	0	0
412/01	Frais de constitution des dossiers (part SFPME)	66	39	39	39
412/01	Frais de constitution des dossiers (part centre)	128	76	76	76
413	Revenus financiers	0	0	0	0
414	Recettes exceptionnelles	0	0	0	0
	Total 41	194	115	115	115
CHAPITRE 4	12 : Fonds d'origine européenne				
420/01	Leonardo - Mobilité 2009	0	0	8	0
420/03	Objectif 3	0	0	0	578
420/04	COVA1	0	0	6	0
420/05	COVA2	0	0	0	0
420/06	Recettes Exceptionnelles	0	0	1.648	0
0,00	Total 54	0	0	1.662	578
CHAPITRE 4	15 : Intervention de la Commission				
communaut	aire française				
451/01	Dotation AB 26.20.4131	7.896	7.889	7.941	8.098
	Total 45	7.896	7.889	7.941	
	TOTAL DES RECETTES	8.090	8.004	9.718	8.791

Bruxelles Formation - Budget Initial 2011

DEPENSES	2011	2010	2011-2010	%
Rémunérations et charges sociales (statutaire/contractuel)	22.857.298,17	21.421.600,06	1.435.698,11	6,70
Approvisionnement et marchandises	182.220,00	122.712,00	59.508,00	48,49
Services et biens divers	5.610.284,72	5.259.247,48	351.037,24	6,67
Loyers et charges	1.189.305,00	809.687,21	379.617,79	46,88
Autres locations	291.718,46	271.014,00	20.704,46	7,64
Entretien et réparation	1.585.510,00	1.630.210,00	-44.700,00	-2,74
Fournitures faites à l'Institut	1.187.213,00	1.229.595,00	-42.382,00	-3,45
Rétributions de tiers autres que stagiaires et partenaires	1.356.538,26	1.318.741,27	37.796,99	2,87
Rétributions des stagiaires	4.319.594,46	4.241.351,20	78.243,26	1,84
Rétribution des partenaires	4.768.120,40	4.571.404,38	196.716,02	4,30
Autres charges d'exploitation et charges financières	778.458,97	857.893,61	-79.434,64	-9,26
Immobilistaions incorporelles	100.307,00	100.000,00	307,00	0,31
Equipements, mobilier, matériel et cautionnements	451.992,28	450.397,00	1.595,28	0,35
	39.068.276,00	37.024.605,73	2.043.670,27	5,52

RECETTES	2011	2010	2011-2010	%
Subsides d'exploitation	37.113.423,07	34.949.648,94	2.163.774,13	6,19
Subside de la COCOF AB 43.05/63.05	28.003.000,00	26.392.000,00	1.611.000,00	6,10
Subside de la COCOF AB 43.06	2.420.000,00	2.420.000,00	0,00	0,00
Subside de l'administration de la COCOF 26,10,01,01+ ACTIRIS	720.000,00	220.000,00	500.000,00	227,27
Bureau de l'alternance	64.000,00	64.000,00	0,00	0,00
Subsides du FSE	4.136.973,07	4.093.218,43	43.754,64	1,07
Subside primes ACS	116.000,00	106.980,51	9.019,49	8,43
Subside du Plan Insertion	1.653.450,00	1.653.450,00	0,00	0,00
Récupérations de frais	848.375,93	948.276,91	-99.900,98	-10,54
Ventes et prestations de service de FP	1.058.151,00	622.528,00	435.623,00	69,98
Autres produits d'exploitation	48.326,00	188.615,75	-140.289,75	-74,38
Produits financiers	0,00	32.000,00	-32.000,00	-100,00
produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	-
TOTAL RECETTES	39.068.276,00	36.741.069,60	2.327.206,40	6,33

RESULTAT BRUT	0,00	-283.536,13
Dont : amortissements d'emprunt (parmi les charges financières)		
devant faire l'objet d'une correction pour le passage au solde SEC	0,00	283.536,13
RESULTAT NET (solde SEC : Résultat brut + corrections)	0,00	0,00